



BULLETIN

d'Informations Municipales

ETE 2021

Le mot du Maire

En ce début d'été 2021, force est de constater que nous ne sommes pas sortis de la pandémie de Covid 19 qui affecte l'ensemble de notre planète. Cette pandémie provoque encore de trop nombreuses contaminations, suivies de trop nombreuses hospitalisations et de trop nombreux décès, phénomènes liés aux nouveaux variants du coronavirus, encore plus contagieux que les précédents. Et nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle vague pour cet automne. Aussi, je crois de ma responsabilité d'insister auprès des personnes qui ne se sont pas encore fait vacciner de le faire dans les meilleurs délais. Je reste déconcerté, véritablement, du fait que, même parmi mes amis ou parmi les personnes pour qui j'ai la plus grande estime, d'aucuns hésitent encore ou en refusent le bien-fondé. Certes, le gouvernement n'a pas (encore ?) rendu le vaccin obligatoire ; l'inverse aurait été contre-productif !!! Mais, je n'ai pas obtenu de justification convaincante de la part de ceux qui n'accomplissent pas ce que je crois être un devoir civique : devoir envers soi-même et devoir envers les autres. Voilà, c'est dit, me sentant dans l'obligation de partager publiquement ce que j'estime conforme à la raison et au bien public.

Ceci dit, l'été s'ouvre sur de bien meilleures perspectives que l'été dernier et c'est tant mieux de pouvoir, enfin, se retrouver, à nouveau, pour partager des moments de convivialité et reprendre une vie sociale sans trop d'entraves. N'oublions pas, cependant, de rester prudents en conservant les gestes barrières quand c'est nécessaire, le port du masque étant encore obligatoire en certaines occasions, notamment sur le marché.

Que les prochaines semaines nous permettent de regagner de la sérénité : repos bien mérité pour les uns ; juste rétribution pour ceux qui, comme les agriculteurs ou les professionnels du tourisme, sont dans leur période de pleine activité.

Je souhaite à toutes et tous un bon été.

François Coulange

Route Départementale 207

Afin d'améliorer la "lisibilité" de la route départementale 207, qui relie Payzac et Lablachère, le service des routes du Département de l'Ardèche, en concertation avec la municipalité, a fait procéder à l'installation de plusieurs panneaux de signalisation, notamment, auprès des virages qui présentent le plus de danger. Des aménagements complémentaires devraient être effectués, en particulier au niveau de l'entrée du chemin du quartier du Barsac.

Cette portion de route, rappelons-le, est particulièrement accidentogène, puisqu'au cours de ces vingt dernières années, une dizaine d'accidents mortels est à déplorer. Que cette information nous encourage à rester prudents et vigilants pour nous-mêmes et les autres !!!

Par ailleurs, le carrefour du Mazert a fait l'objet d'un classement en zone 30 avec la pose de bandes rugueuses au sol.

Le comptoir de Payzac

Nous sommes nombreux à nous être réjouis de l'ouverture du commerce multiservices au quartier du Mazert, si longtemps attendue. Celle-ci s'est déroulée en plusieurs temps : d'abord le 21 mars, pour l'épicerie ; puis, depuis fin juin, en fonction des contraintes liées à l'état d'urgence sanitaire, pour le bar et le restaurant. La qualité de l'accueil et la variété des produits proposés sont au rendez-vous : que demander de plus ? N'hésitons pas à faire prospérer ce lieu de services et de convivialité en nous y rendant aussi souvent et aussi nombreux que possible !!!

Il est fortement recommandé d'utiliser les parkings qui sont à disposition place du Mazert ou en face de la cave coopérative afin de ne pas encombrer le carrefour en restant garé devant le commerce.

Urbanisme

Des changements très importants se sont concrétisés ces dernières années pour ce qui concerne la réglementation de l'urbanisme. Ils ont été évoqués en détail dans les bulletins municipaux précédents : instauration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et mise en place du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le territoire de la commune de Payzac. Les documents auxquels on doit se référer sont consultables sur le site Internet de la Communauté.

On doit se souvenir que :

- toute construction de plus de 5 m² et de moins 20 m², ainsi que divers travaux d'agrandissement ou de modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doivent faire l'objet d'une autorisation suite à une demande préalable de travaux (DP).
- toute construction de plus de 20 m² doit faire l'objet d'un permis de construire (PC)
- toute demande en matière d'urbanisme (DP ou PC) doit obtenir l'agrément de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Devant la complexification croissante de la réglementation en matière d'urbanisme, il est vivement recommandé de se rapprocher des services de la mairie en amont du projet envisagé.

En outre, il est indispensable que soient adressés à la mairie les documents d'ouverture de chantier, puis, d'achèvement de travaux, en temps et en heure. Les formulaires appropriés sont facilement accessibles sur Internet. L'absence de déclaration de fin des travaux au fisc peut entraîner la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue pendant 2 ans. Cette exonération s'applique à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'achèvement des travaux.

A propos de la protection du patrimoine architectural, les membres du conseil municipal ont adressé un courrier à Madame le Maire de Chambonas pour lui exprimer leur désapprobation devant la prolifération de constructions au style hétéroclite, quartier Pazanis, en limite de Payzac, tout proche du quartier du Vieux Mazert. Ils encouragent leurs collègues de la commune voisine à adopter une réglementation qui protège la qualité architecturale du bâti et respecte l'identité de notre terroir.

Logo de la mairie

Dans sa séance du 29 janvier dernier, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le projet de logo pour la mairie, réalisé gracieusement par Noëilly Moutet, du quartier de Sarremejeanne. Notre diplômée en art graphique a su convaincre les membres du conseil par son projet simple et représentatif de Payzac qui devrait pouvoir convenir au plus grand nombre.

Travaux de voirie

Sont prévus pour les prochaines semaines

- le goudronnage de la deuxième tranche du chemin des Plantades
- le recalibrage et le goudronnage du chemin des Chaussiers.

Pour suivre l'avis du service des routes du département qui conseille la municipalité pour l'entretien de la voirie, il ne sera procédé à la réfection de la deuxième tranche du chemin du Vivier, à partir du Pas à Brès, qu'en 2022. En effet, il est utile de laisser se tasser la chaussée après les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par le Syndicat de l'Eau en Cévennes (SISPEC) sur cette portion de route.

Site Internet et infosmairie

Après plusieurs mois de préparation, le site officiel de la commune de Payzac entre en service, en ce début d'été à l'adresse suivante : www.payzac07.fr

Dans toute la mesure du possible, il sera alimenté régulièrement. Toute contribution de qualité pour l'enrichir est la bienvenue : ne pas hésiter à

envoyer remarques, photos ou informations à l'adresse électronique de la mairie (mairiepayzac@orange.fr).

D'autre part, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de transmettre son adresse électronique au secrétariat de mairie pour recevoir ponctuellement les "infosmairie".

Mise en place de la CCSPL du SISPEC

A l'eau !

Le Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC) a mis en place sa Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Cette commission permet aux usagers de l'eau d'être consultés, d'obtenir des informations, d'émettre des propositions via le référent communal.

Madame Poulin est la référente de Payzac, joignable par mail, (poulin.josiane@orange.fr) ou par l'intermédiaire de la mairie.

Pour tout problème technique (fuite, pression, qualité de l'eau) s'adresser directement au SISPEC - tél. 04 75 87 54 43 ou www.sispec.fr

Assainissement collectif au quartier des Salles

Les travaux de réfection de la station d'épuration sont reportés (une fois encore !!!) de plusieurs mois et ne démarreront pas avant 2022. Le SISPEC en charge des travaux devrait bénéficier de subventions supplémentaires par l'Agence de l'Eau. Aussi, il a été décidé de, non seulement, refaire la station, mais aussi de reprendre l'ensemble des réseaux. Ce sont donc des travaux de plus grande ampleur qui devraient être réalisés et qui occasionneront vraisemblablement quelques désagréments momentanés, mais c'est pour la bonne cause !!!

Entretien des chemins de randonnée

Une petite équipe a (re)commencé l'entretien des chemins de randonnée de notre secteur. Les personnes qui souhaitent participer à ces demi-journées de débroussaillage doivent s'adresser au secrétariat de mairie qui les mettra en relation avec les responsables du groupe.

Le balisage sera effectué par le service randonnée de la Communauté de communes. Le panneau d'information situé sur le mur de la salle de la Blache devrait être refait par le même service.

Journée citoyenne

Il sera proposé à toutes les bonnes volontés "une journée citoyenne" fin septembre, début octobre, afin d'effectuer le nettoyage des abords de la route départementale 207, du Pas à Brès au pont de Saint Genest. Verre de l'amitié et casse-croûte termineront cette journée réduite à une courte matinée. La date retenue sera communiquée par voie d'affiche, par les "infosmairies" et par le site internet de la commune.

Travaux de réfection de la Blache

Une mise aux normes de l'électricité, une isolation et une réfection du plafond, une reprise de la peinture, des améliorations du local-cuisine sont prévues pour la salle communale. Les travaux devraient se dérouler avant la fin de l'année.

Terrain de tennis

Pour réserver le terrain, il y a lieu de s'adresser au commerce du quartier du Mazert : "Le comptoir de Payzac" aux jours et heures d'ouverture (du mardi au samedi : 8h/12h30 – 16h/19 et dimanche : 8h/12h30).

Tarif : 8€ de l'heure pour 2 personnes ; 10€ de l'heure pour 4 personnes. Le dépôt d'une carte d'identité sera exigé en guise de caution.

Monsieur Bompard, professeur de tennis, sera le garant du bon usage de cet équipement et rendra compte au maire de toute dégradation ou incivilité.

Aménagements des extérieurs de l'école

L'ouverture de ce chantier a été reporté une fois de plus. Rappelons qu'il s'agit d'édifier un préau, des sanitaires extérieurs, une salle d'activité et aménager la cour de l'école. Ces retards relèvent d'exigences de la machinerie administrative des services de l'Etat qui pourraient être jugées abusives, mais auxquelles on ne peut pas échapper !!! Gageons que les travaux pourront enfin commencer dans le courant du dernier trimestre 2021.

Rencontre communale

Après cette longue période où nous avons été obligés de limiter nos contacts, le conseil municipal souhaite organiser une rencontre avec les habitants de Payzac au cours d'une réunion publique d'information et de propositions. Cette rencontre pourrait être programmée au cours du dernier trimestre de l'année.

AGENDA

- Dimanche 13 juin toute la journée : Vide-greniers organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Payzac.
- Jeudi 17 juin à 19h : Spectacle de danse organisé par l'Association Format Danse
- Vendredi 2 juillet après l'école : goûter de fin d'année scolaire de l'Association des parents d'élèves
- Mardi 6 juillet à 21h : Théâtre devant l'église : avec la Compagnie de l'Yerre
- Mardi 20 juillet à 21h : Théâtre devant l'église : avec la troupe des "Fous sans blanc"
- Lundi 16 août : Concert à l'église St Pierre-aux-liens – Musique classique Clavecin, violon, flûte
- Vendredi 20 août : Cinéma sous les étoiles
- Tout au long de l'été, l'église de Payzac sera ouverte à la visite le samedi de 16h à 19h et le dimanche de 10h à 12h et de 16h à 19h.

• **Le marché des producteurs** se tiendra, comme les années précédentes, sous les châtaigniers, au quartier du Mazert, le dimanche matin, à partir du 4 juillet. Mais comme l'année dernière, **le port du masque reste obligatoire**.

• Expositions :

- Peintures et objet d'art – "Le Garage" – quartier du Quillard
- Traces de dinosaures – quartier Chazalet

Deux évènements prévus pour cet été n'auront pas lieu :

- La "Ginguette" de l'Association Chien Fou
- Le festival "Fatche !" de l'Association Des Nuées d'Art

Les organisateurs de ces deux manifestations ont estimé impossible de faire respecter les prescriptions sanitaires prévues pour ce type d'événements. Ces deux manifestations sont reportées à l'été 2022.

